

ETUDE SUR UN ECHANTILLON DE 300 FILMS SOUTENUS PAR LES CHAINES DE TV LOCALES ENTRE 2010 ET 2015

REMERCIEMENT:

Il est à noter que cette sélection s'appuie sur le travail remarquable d'indexation et de référencement du site

<http://www.film-documentaire.fr>

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE :

Voici quelques éléments d'informations concernant cette étude :

- L'étude porte sur un échantillon de 300 films de 2010 à 2015
- C'est le volume moyen des films produits par an par les chaînes de TV locales qui permet de faire une moyenne sur 5 ans.
A titre d'exemple, ce volume de 300 films est aussi celui de France 3 Région. Le groupe France TV produit 1000 films par an.
- Tous les films sélectionnés ont été préachetés ou coproduits par des chaînes de tv locales
- La sélection regroupe la totalité des films ayant reçu une étoile de la SCAM sur cette période
- La sélection regroupe la totalité des films ayant reçu le label Image en Bibliothèque sur cette Période (2015 est en cours de sélection)

Cette étude intervient avant la publication des films labélisés Images en bibliothèque au delà du mois de Juin 2015.

- La sélection propose un échantillon de films ayant reçu des prix en festival
- La sélection propose un échantillon de films ayant circulé en festival en France et à l'International
- La sélection propose un échantillon de 125 sociétés de production sur l'ensemble du territoire (21 départements sont représentés).
- La sélection propose une sélection de 29 télédiffuseurs sur l'ensemble du territoire (25 départements sont représentés) ayant participé au financement des films.
- La sélection propose un échantillon de films proposant une diversité de genre, de format et de sujet.
- Des liens internet joints au tableau permettent d'en savoir plus sur les films et sur leurs auteurs.

Les informations sont complétées par des recherches sur les sites des sociétés de production, des auteurs ou fonds de soutien partenaires du film.

Peu de biofilmographies des auteurs sont disponibles sur internet. Seul les sites Africultures, Atis (Auteur en Aquitaine) et Film en Bretagne proposent des biofilmographies complètes.

Le tableau est évidemment perfectible et reste à compléter car des informations sur les aides à l'écriture en région et au CNC, résidence d'écritures, ventes ou autres manquent.

CONSTATS :

- Entre 2010 et 2015, 29 chaînes de TV locales se sont engagées dans la fabrication des films.
- Il est à rappeler le rôle primordial de ces chaînes de TV dans le financement des films. Elles sont la clé de voûte du système de financement des films. Les sociétés évoluent dans un secteur dont l'économie est fragile. Sans leur soutien, les films ne se feraient pas, seraient autoproduits ou devraient trouver un financement cinéma très sélectif.

1/ QUALITÉ DES PROGRAMMES

- Daniela de Felice réalisatrice, précise dans un entretien que ce n'est pas parce que les films se font dans une économie fragile que ce ne sont pas des films forts.
- Le travail de programmation d'une vingtaine de chaînes est vraiment à mettre en avant. L'engagement de leurs programmeurs et programmatrices a permis l'obtention de 37 étoiles de la SCAM, 78 labels Images en Bibliothèque (20% des 395 labels attribués, à titre de comparaison le groupe France Tv en représente 9% avec 1000 films produits par an) et l'obtention de 199 prix en festivals entre 2010 et 2015.
- LE LABEL IB (73 films) sélectionne et propose des films à 2000 partenaires programmeurs (essentiellement des médiathèques) sur l'ensemble du territoire notamment dans le cadre du mois du film documentaire. Mais on pourrait aussi parler de l'ADAV (99 films) IMAGES DE LA CULTURE (16 films). A eux trois ils représentent 63% des 300 films. Ou encore L'institut français et le Ministère des affaires étrangères. (Chiffre à venir)

2/ CIRCULATION DES FILMS / RAYONNEMENT A L'INTERNATIONAL

- La circulation des films dans les festivals de 72 pays différents participe au rayonnement des œuvres à l'international. Cette reconnaissance à l'internationale va aussi à l'encontre de l'idée reçue que des films soutenus par les chaînes de Tv locales se limitent à une aura locale.

3/ RENOUELEMENT DE LA CRÉATION (1^{ER} ET 2^{EME} FILM)

- Les chaînes de Tv locales ont permis à 121 premiers et deuxièmes films de voir le jour (40%). Soit une moyenne de 4 films sur 10 soutenus par les chaînes de Tv locales.
- Le soutien des chaînes de Tv locales a permis à 52 films développés au sein d'atelier d'écriture, de développement et de post production de projets (Lussas, Fémis et Périphérie) de voir le jour (17%).
- Par ailleurs les chaînes de Tv locales permettent à de jeunes auteurs d'émerger et à des auteurs confirmés de continuer à réaliser et cela malgré la difficulté d'accès aux chaînes de TV nationales. Dans cette étude René Vautier (décédé récemment), Denis Gheerbrandt, Henry Colomer ou Henri-François Imbert en sont des exemples.
- Des parcours d'auteurs se construisent de films en films grâce aux chaînes de Tv locales. Il est à noter l'exigence des œuvres de certains cinéastes que l'on retrouve dans les festivals d'années en années grâce au soutien renouvelé des Tv locales. En ce sens, le parcours des cinéastes Nathalie Marcault, Jasna Krajinovic, Alessandra Celesia, Daniela de Felice, Clarisse Hahn, Floriane Devigne, Vincent Dieutre, Matthieu Chatellier, Dieudo Hamadi, Jean-Jacques Rault, Stéphane Sinde ou Damien Fritsch, entre autres est exemplaire.

4/ PARITÉ

- 134 réalisatrices sont présentes dans cette étude soit 45%. Le CSA précise dans sa dernière étude en date de cette année sur les chiffres de 2014 que la proportion de réalisatrices représentés sur les TV nationales est de 17%. La parité est presque respectée pour les films soutenus par les tv locales.

5/ DIVERSITÉ DES PROGRAMMES

- Cette étude fait apparaître qu'il n'existe pas de formatage de durée des films lorsqu'ils sont soutenus avec les chaînes de Tv locales. Le format télévisuel du 52min représente seulement 28% des 300 films. Le format 52' est très souvent synonyme de formatage pour les auteurs réalisateurs. Cette durée est la plus fréquemment utilisée sur les chaînes de Tv nationales.
- Un partenariat avec le groupe Galactica a permis à 48 films de voir le jour. Notamment au travers de la collection Contre-temps qui propose une série de portraits de penseurs de notre temps. Voici la liste de ces films : http://www.film-documentaire.fr/_Groupe_Galactica.html,contact,0,57828,24
- Cette initiative remarquable avec le groupe Galactica témoigne de la réelle mission de service publique d'une dizaine de chaînes du réseau TLSP. C'est dommage que ce travail de collaboration entre producteurs et télédiffuseurs TLSP ne fasse pas l'objet d'une édition d'un coffret dvd et d'un site internet dédié avec un accès VAD. Cette collection fait-elle partie des programmes mutualisés via le programme « Réaction en chaînes » de TLSP ?
- Il est à noter que les chaînes de Tv locales soutiennent d'autres genres que le documentaire. Il n'est pas rare de découvrir une fiction, un court-métrage ou une série d'animation soutenus par eux. A ce titre, Olivier Daunizeau faisait remarquer dans un article en ligne que la série **Maurice et Patapon** du caricaturiste CHARB n'aurait pas pu voir le jour en 2014 si elle n'avait pas été soutenue par Bip Tv. Ce soutien prend bien évidemment une autre résonance avec les événements du 7 Janvier 2015 et l'attentat de Charlie Hebdo. Voici cet article : <http://teleobs.nouvelobs.com/actualites/20150408.OBS6687/documentaire-de-creation-a-la-television-le-grand-absent.html>
Cette série a depuis été achetée et télédiffusée sur France 4.
- 33 films (13%) ont été accompagnés par d'autres chaînes de Tvs que les Tvs locales : 10 avec France 3 Région, 1 avec France 3, 1 avec France 2, 1 avec Arte, 2 avec TV5, 5 avec LCP et Public Senat, 1 avec France Ô, 2 avec Ciné+, 1 avec KTO et 9 avec des télévisions étrangères
- Des collections documentaires inédites ont pu voir le jour grâce au soutien des télédiffuseurs locaux : Contre-Temps (48 films du Groupe Galactica), Primavera (17 films avec Lyon Capitale TV, Vosges Télévision et Cinaps TV : <http://www.lumiere monde.org/201-2/>), Africa doc, l'ABC d'Albert Jacquard (30 films sur la transmission du savoir) <http://www.ciclic.fr/cinema-audiovisuel/ciel-cinema-independant-en-ligne/l-abc-d-albert-jacquard>, 10 films de Primavera dont 7 sont des

1er et 2eme films et Phylactère (30 films sur l'histoire de la BD) avec Bip Tv et Tv tours, entre autres.

- Enfin, certains films choisis ont permis l'exhumation de documents rares et méritent d'être mis en valeur : Photos de Willy Ronis à Oradour sur Glane, Étienne-Jules Marey, documents de la Shoah (Le nom des 86, Hygiène raciale, Les Orphelins de la shoah de Montmorency), etc...

- On constate aussi que les longs-métrages documentaires représentent 42% des 300 films. Les Tv locales permettent à certains films d'avoir une exploitation dans le circuit des salles de cinéma et cela malgré les difficultés d'obtention de l'agrément du CNC et donc de la participation d'un distributeur pour distribuer le film. Ces films devraient pouvoir accéder à l'avance sur recette après réalisation avant le passage en commission d'Agrément. Par exemple, actuellement, le CNC demande de rembourser préalablement le COSIP pour pouvoir présenter le film à l'avance sur recette après réalisation.

6/ UN MAILLAGE FRAGILE SUR L'ENSEMBLE TERRITOIRE À L'IMAGE DE LA DÉCENTRALISATION AUDIOVISUELLE.

- La répartition homogène des chaînes de Tv locales (25 départements sont représentés) et des sociétés de productions (21 départements sont représentés) participe à un maillage unique et exceptionnel des acteurs de la filière sur l'ensemble du territoire. La présence d'un tissu de professionnels en Région (auteurs, réalisateurs, producteurs, techniciens, partenaires de collectivités territoriales, télédiffuseurs) œuvre dans le sens d'une décentralisation audiovisuelle et cinématographique renforcée.

- Beaucoup de partenaires participent au financement des films. Il est à noter une montée en puissance des collectivités territoriales dans le soutien à des films dont le financement est majoritairement public. Différents dispositifs interviennent dans les Conseils Régionaux, départementaux ou autres collectivités territoriales (résidence artistique, aide à la conception, aide à la production, aide au programme d'entreprise, COM avec les télédiffuseurs, aide à la post production, aide à la diffusion, etc...). L'existence de l'ensemble de ces dispositifs sur une région est souvent le signe d'une volonté politique de structurer une communauté d'artisans de programmes cohérente au service de la création. Le panorama des interventions territoriales fédéré par l'agence Ciclic est un outil de compréhension de la décentralisation audiovisuelle et cinématographique très utile : <http://www.ciclic.fr/panorama>

- Le rôle des 2000 médiathèques sur l'ensemble du territoire est primordial dans le soutien à la diffusion du documentaire. Avec les chaînes de Tv locales, il est un lien essentiel pour permettre aux grands publics d'accéder à ces films. Il faudrait renforcer les missions et budgets de l'association Images en Bibliothèque qui préachète les droits des films et les propose aux médiathèques pour qu'ils puissent les programmer. Cela permettrait de soulager les budgets d'action culturelle des médiathèques sur l'ensemble du territoire et de faciliter leur travail d'accompagnement autour des films (débat, expositions, ateliers pédagogiques en lien avec les thèmes des films, etc...) : <http://www.imagesenbibliotheques.fr>

7/ MISE EN PÉRIL

90% DES 300 FILMS DE CETTE ÉTUDE SONT SOUTENUS PAR LE CNC

LE CNC EST UN ACTEUR VITAL POUR LA FABRICATION DE CES FILMS ET EN MÊME TEMPS ACTEUR DU CONTEXTE DE FRAGILISATION ACTUEL

AUDIT DES TV LOCALES = QUESTION DE LA VALORISATION DE L'INDUSTRIE C'EST 159 FILMS EN DANGER (53%) DONT 90 1^{ER} ET 2^{EME} FILMS (30%)

Concomitance de réformes (celle du Cosip (ou fond de soutien ou FOSIP), réforme territoriale loi Notre (Le CNC intervient à hauteur d'un 1€ sur 2€, Convention Etat Région CNC, Annualité des budgets), celle en interne à la direction des territoires du CNC et enfin les audit des chaînes de Tv locales) est en train de mettre à mal ces principes de renouvellement de génération de créateur, de producteurs, de techniciens, de maillage, de rayonnement, de diversité des films proposés au publics sur l'ensemble territoire et à l'étranger.

Une ouverture sur la révision de la règle des 50% d'argents publics est vitale.

80% d'argents publics sur la part française, sans palier ni effet de palier qui voudrait qu'en dessous de 100000€/h les budgets soient transparents et au dessus il ne le soit plus. Cette dérogation doit être applicable aux films documentaires à 150000€/h ainsi qu'aux courts-métrages (Doc, animation et fiction) qui sollicitent le Cosip et non pas la contribution financière, les 1ers et 2eme films. L'UE permet d'être exonérer de cette règle ces films.

REVENDEICATIONS

- Augmentation du seuil de 100000€/h à 150000€/h pour plus de transparence des budgets.
- Ouverture de la dérogation des 80% aux courts-métrages (doc, anim, fiction) et au 1^{er} et 2^{eme} films.
- Décloisonnement entre le Cosip sélectif et automatique. Permettre à des producteurs au sélectif d'accéder à l'automatique. A titre d'exemple en région Aquitaine seulement 2 sociétés sur 20 ont un compte de soutien automatique. De plus en plus de France 3 Région refuse de travailler avec des sociétés qui n'ont pas l'automatique. Cela renforce ce cloisonnement d'autant plus que la réforme du Cosip ne concerne que les sociétés qui ont l'automatique. Les aides au web cosip par exemple ne sont accessibles qu'au producteur ayant un compte automatique
- Poser la question des COM dans les conventions Etat Région CNC avec les services des territoires du CNC. Demander au service des NTIC des Régions d'assister aux réunions entre le CNC, la DRAC et la Région.

Pourquoi augmenter le seuil de 100000€/h à 150000€/h ? :

- Ce seuil n'existe pas dans le texte de loi de l'UE qui légifère sur l'intensité d'argent public. C'est une invention du Cnc.
- Ce seuil n'est plus d'actualité. Il a été mis en place sans prendre en compte les obligations sociales sur les tarifs syndicaux de la convention collective. Il est trop bas.
- Il crée les conditions d'un nouveau manque de transparence au dessus de ce seuil. Les devis seront transparents car pouvant valoriser jusqu'à 80% d'argent public en dessous de 100000€/h et à nouveau "bidonnés" ou opaques au dessus de 100000€/h car assujettit à 50% d'argent public. La cour des comptes oblige le CNC à la transparence de budgets et des rendus de compte.
- Il faut prendre en compte que les aides au développement (15000€) et développement renforcé (60000€ en moyenne) du CNC, doivent être intégrés dans la part public du PF. (Vérifier si les aides au développement en Région doivent être intégrés dans la part public. Normalement c'est hors 1€ pour 2€. A voir ?)
- Le seuil à 150000€/h permet d'obtenir plusieurs financements liés au développement et la production du film tout en restant transparent sur les devis.
- L'UE n'oblige pas le CNC pour le documentaire, le court-métrage et les 1^{er} et 2^{eme} films. Le CNC pourrait aller selon l'UE à 100 % et sans seuil. Si le CNC propose 80% il montre déjà qu'il est un bon élève de l'UE et ne se met pas sous les fourches caudines de la cour des comptes.
- Avec un plan de financement à 100000€/h et on se retrouve très vite coincé si :

* l'on a deux régions et le Cnc / Une région, l'acsé et le cnc / Une aide au développement, une région et le CNC.

Cela veut dire que si l'auteur et le producteur font bien leur travail, l'on devra rembourser l'argent en trop pour ne pas dépasser ce seuil.

PROPOSITIONS :

- La prise en considération de la mission de service public des chaînes du réseau TLSP pour l'ensemble des raisons évoquées en leur attribuant un % de la redevance nationale aussi appelée contribution à l'audiovisuel public. A titre d'exemple, 130 millions € de redevance est récolté par la Région Bretagne via la taxe d'habitation mais ne bénéficie pas à la télévision locale de service publique de cette Région (Tv Rennes). Pour information le budget moyen de chaîne de Tv Rennes est d'environ 3,5 M€ et celui d'une chaîne de TV locale est de 1,5 millions €. Le prélèvement d'une part de la contribution audiovisuelle pour abonder le travail en faveur de la création de ces chaînes locales de service public permettrait de défendre la présence des œuvres sur ces chaînes, sur les festivals en France et à l'étranger afin de participer au rayonnement de l'exception culturelle française. Cette prise en considération d'une meilleure répartition de la redevance impliquerait une réforme de la fiscalité.
- Il faudrait encourager la généralisation des COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) entre les télédifuseurs et les collectivités territoriales.
Ce financement permettrait :
 - l'emploi d'un(e) chargé(e) de programme mutualisé par les différentes chaînes du réseau TLSP ou les chaînes de Tv de syndication privée.
 - l'investissement sous la forme de préachats ou coproductions d'au moins 10 documentaires par an pour les chaînes de TV locales.
- La mise en place d'un fond de 5 millions d'euros par le ministère de la Culture au bénéfice du documentaire de création pour le réseau des chaînes locales de service public sur le modèle du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) qui est de 29 Millions € / an.
- La mise en place d'un financement via des fonds FEDER pour mettre en place des coproductions Européennes et financer la création au niveau Européen.

Ce financement permettrait :

- l'emploi d'un(e) chargé(e) de programme mutualisé par les différentes chaînes du réseau TLSP ou les chaînes de Tv de syndication privée.
 - l'investissement sous la forme de préachats ou coproductions d'au moins 10 documentaires par an pour les chaînes de TV locales.
 - La mise en place d'un fond de 5 millions d'euros par le ministère de la Culture au bénéfice du documentaire de création pour le réseau des chaînes locales de service public.
 - La valorisation de parcours d'auteurs afin d'encourager la reconnaissance du genre en France et en Europe.
- Voici les chaînes de Tv de syndication privée qui soutiennent les films. Elles le font en général via des dispositifs de COM entre le Conseil Régional et le télédiffuseur en question. Plusieurs exemples sont notables :
- o Tébéo (Brest), Ty Télé (Lorient) avec la Région Bretagne
 - o TV Tours Val de Loire avec l'Agence Ciclic en Région Centre (Il ne s'agit pas ici d'un COM)
 - o TV7 Bordeaux avec la Région Aquitaine
 - o Weo (Lille) avec la Région Nord-Pas-de-Calais.
 - o TLT - Télé-Toulouse avec un COM avec la Communauté Urbaine de Toulouse (Elle a déposé le bilan en 2015)
- La montée en puissance des communautés urbaines en France permettra à l'avenir de renforcer ce type de COM entre une ville et un télédiffuseur. Comme me l'a fait remarquer Fabrice Marache de l'Atelier documentaire, ce dispositif pilote du COM pour Télé-Toulouse mériterait de faire l'objet d'une étude de cas pour en savoir plus.
- Il faut reconnaître la qualité des interlocuteurs chargé(e)s de programmes au sein des chaînes les plus actives dans le soutien aux programmes originaux (Bip Tv, Vosges Tv, Tv Rennes, etc...) qui témoignent d'une grande culture du genre documentaire de création.
 - Il existe une formation destinée aux chargé(e)s de programmes fédérée par le réseau TLSP. Ce serait bien d'en savoir un peu plus.
 - Un service « Réaction en chaînes » sur le site TLSP permet de mutualiser les programmes entre les chaînes du réseau. Ce serait bien d'en savoir un peu plus sur son fonctionnement pour l'ouvrir à plus de films documentaires de création, de fiction et d'animation préachetés ou coproduits par les chaînes de Tv locales : <http://www.tlsp.fr/rec/>

AMÉLIORATION DE LA VISIBILITÉ DES FILMS :

Les grilles de programme sur les chaînes de TV se mettent en place sur une période de dix mois chaque année.

Cela permettrait de construire une programmation annuelle, de travailler un public autour d'une **CASE DOCUMENTAIRE MENSUELLE** identifiable.

- En plus de la case documentaire, il faudrait encourager la mise en place d'une **CASE FESTIVAL** pour les chaînes du réseau TLSP. Cela permettrait de programmer chaque mois des films qui ont été sélectionnés, primés en festivals. Cela pourrait se faire sous la forme d'un achat de droits.
- La mise à l'antenne des films dans la CASE DOCUMENTAIRE ou CASE FESTIVAL pourrait être suivi par une émission, plateau pour parler, débattre des films.
- La mise en place d'un site VAD et de Télévision de rattrapage pour augmenter la visibilité des films sur le site de TLSP et/ou celui des chaînes de Tvs locales.

AUTRES :

- Une liste qui date de 2012 sur le site de TLSP permet d'évaluer le volume des programmes originaux soutenus par les chaînes du réseau. Soit 166 programmes originaux (428 heures) fabriqués. <http://www.tlsp.fr/production-audiovisuelle-televisions-locales-2012/>
Ce serait bien d'avoir accès à ce type d'informations pour les autres années afin de mettre en perspective une évolution de ces chiffres sur 5 ans.
- Les festivals de films documentaires, IB et la SCAM devraient plus mettre en valeur les fiches techniques des films ainsi que les parcours d'auteurs au travers de biofilmographies plus fournies.
 - La mise en place d'une réflexion pour l'accompagnement de projets Nouveau Média par les chaînes TLSP et de formats longs-métrages documentaires, d'animations, de fictions, des magazines d'intérêts culturelles et fiction TV.

ANNÉE	NBRE DE FILMS SOUTENUS PAR LES CHAINES DE TV LOCALES PAR ANNÉE	Films produits sans apports numéraire des chaines de Tv locales	1er et 2eme films produits sans apports numéraire	ETOILES SCAM : http://www.scam.fr/fr/lespaceculture/LesÉtoilesdeLaScam.aspx	LABEL Image en Bibliothèque : http://www.imagesenbibliotheques.fr/spip.php?rubrique3	CNC IMAGES DE LA CULTURE	ADAV	SELECTION EN FESTIVALS	FESTIVAL CATEGORIE 1	PRIX EN FESTIVAL	1ER ET 2EME FILM
2010	56	29		5	19	3	25	145	36	44	21
2011	48	21		5	11	4	28	165	30	33	20
2012	63	34		6	11	5	25	168	31	40	23
2013	59	39		4	12		15	167	43	33	26
2014	59	28		11	14	4	6	205	47	44	27
2015	15	8		6	6			34	13	5	4
TOTAL	300	159	90	37	73	16	99	884	200	199	121
		53%	30%	12%	24%	5%	33%	295%	67%	66%	40%
					63%						30% en danger

ANNÉE	Lussas Films finalisés après accompagnement projet / écriture	Fémis Films finalisés après accompagnement projet / écriture (Atelier documentaire)	Périphérie Films finalisés après résidence Post prod	CNC Aide à la production COSIP + Contrib	CNC Aide à l'écriture / Développe ment	SCAM Bourse Brouillon d'un rêve	RÉGIONS aide à l'écriture et développe ment	Procirep Angoa Aide production
2010		4	4	51	5	10	11	27
2011	1	4	5	41	10	7	6	19
2012	5	1	1	58	8	10	12	34
2013	6	3	4	55	16	10	4	32
2014	6	1	2	52	10	9	13	36
2015	1			14	3	4	5	9
TOTAL	19	13	16	271	52	50	51	157
	6%	4%	5%	90%	17%	17%	17%	52%
	16%							

ANNÉE	Nombre de films ayant obtenu le LABEL IB	TV LOCALES Nbre de films ayant obtenu le LABEL IB		ARTE LABEL IB		TOTAL GROUPE France TV LABEL IB		FRANCE 5 LABEL IB	FRANCE 3 RÉGIONS LABEL IB	FRANCE 3 LABEL IB	FRANCE 2 LABEL IB	France Ô / RFO LABEL IB	TV étrangères LABEL IB	
2010	87	19	22%	7	8%	15	17%	2	6	3	2	2	11	13%
2011	64	11	17%	4	6%	8	13%	2	5	0	0	1	8	13%
2012	67	11	16%	6	9%	4	6%	2	0	1	0	1	10	15%
2013	65	12	18%	6	9%	2	3%	0	0	2	0	0	12	18%
2014	69	14	20%	6	9%	4	6%	0	3	1	0	0	8	12%
2015	43	11	26%	5	12%	2	5%	0	1	0	0	1	7	16%
TOTAL	395	78	20%	34	9%	35	9%	6	15	7	2	5	56	14%

